

	<p>Ecole Primaire Place Saint Georges 73190 Saint Jeoire Prieuré</p> <p>☎04-79-28-17-77</p>
---	---

## Procès-verbal du conseil d'école n°1

du mardi 17 octobre 2023

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 17 octobre à 18h00 à l'école.

### Membres présents :

Mmes Ballestero, Barthalay, Bonard, Bouillard, Deleglise, Fernandes-Martins, Giancesello, Gueho, Tomassone et M. Gaidioz, parents d'élèves

Mmes Buffet, Exandier, Gantelet, Giacri, Marcucci, Pobel, Sinelle, Therme et M. Dal-Paï, enseignants

M. Léoutre, Maire de St Jeoire Prieuré

Mme Venturini et M. Carle, conseillers municipaux

### Membres excusés :

Mme Ternois, parent d'élèves

Mme Siguier, Inspectrice de l'Education Nationale (IEN)

### 1/ Présentation de l'école

#### • Classe de PS-MS : 21 élèves

Enseignante : Gaëlle MARCUCCI

ATSEM : Maria DA FONSECA

PS : 11 MS : 10

#### • Classe de PS-MS : 20 élèves

Enseignante : Valérie GELIBERT (remplaçante T. Therme)

ATSEM : Alexandra FOURNET

PS : 11 MS : 9

#### • Classe de GS : 20 élèves

Enseignantes : Hélène SINELLE et Nathalie GIACRI (mardi)

#### • Classe de CP : 21 élèves

Enseignante : Stéphanie GANTELET

#### • Classe de CE1-CE2 : 22 élèves

Enseignant : Hervé DAL-PAÏ

CE1 : 18

CE2 : 4

#### • Classe de CE2 : 25 élèves

Enseignantes : Emeline POBEL et Nathalie GIACRI (jeudi)

#### • Classe de CM1 : 29 élèves

Enseignante : Isabelle EXANDIER

#### • Classe de CM2 : 24 élèves

Enseignante et directrice : Valérie BUFFET

Décharge de direction : Nathalie GIACRI (lundi journée et 1 vendredi toutes les 3 semaines)

PS : 9 MS : 11

TOTAL : 182

### 2/ Composition et prérogatives du Conseil d'école

- Composition du Conseil d'école : IEN, représentants de la Mairie, DDEN, parents élus et enseignants.

41.35 % de participation à l'élection des parents d'élèves.

- Prérogatives du Conseil d'école :

Le conseil d'école, **sur proposition du directeur de l'école**, vote le règlement intérieur de l'école. Il donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (aucun cas particulier n'est abordé). Enfin, il adopte le projet d'école.

Les questions que les participants veulent voir à l'ordre du jour doivent être soumises une semaine avant à la directrice.

### 3/ Modification et adoption du règlement intérieur de l'école

Les membres du conseil d'école votent à l'unanimité les modifications du règlement intérieur

Nous rappelons que la procédure de sortie des élèves, qui a été mise en place l'an dernier, prévoit une amende quand les enseignants laissent les élèves en garderie alors qu'ils ne sont pas inscrits.

### 4/ Rythmes scolaires - renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire (OTS) à la rentrée scolaire 2024

Les membres du conseil d'école votent à l'unanimité l'organisation du temps scolaire suivant :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

8h15-11h45

13h45-16h15

### 4/ PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Un exercice type PPMS (intrusion) a été effectué le 9/10 : l'exercice de confinement de tous les élèves de l'école a duré 10 min. La mise en place d'une sonnerie spécifique a permis à tous les élèves d'entendre l'alarme.

Un autre exercice sera programmé dans l'année. (Évacuation ou confinement à déterminer).

### 5/ Projets déjà programmés pour l'année scolaire 2023-2024

Activités à l'école :

- école et cinéma pour tous les élèves
- bibliothèque 1 fois par mois pour tous les élèves
- projet « écocitoyen sur les déchets » pour tous les élèves
- chorale pour les maternelles
- semaine du goût pour les PS-MS-GS
- lire et faire lire pour les GS en cours
- prix des incorruptibles du CP au CM2
- aide aux devoirs à partir du CE1 le lundi soir et le jeudi soir
- projet d'escrime pour tous les CE2, les CM1 et les CM2

Sorties maternelle :

- sortie à la ferme des oursons pour les PS-MS
- sortie raquettes PS-MS
- cycle natation pour les GS
- galerie eureka pour les GS
- spectacle pour les GS

Sorties élémentaire :

- cycle patinage pour les CP et CE1/CE2
- cycle natation pour les CP et CE1/CE2

## **6/ Demandes budgétaires 2024**

Budget fonctionnement :

Somme allouée depuis 2023 : 50 €/enfant

Budget fonctionnement du bureau (ramettes de papier) demandé : 1 000€

Budget transport demandé : 750€/classe

## **7/ Questions diverses**

Rappel : les jours de sorties scolaires, les enseignants se chargent d'annuler la cantine pour les élèves inscrits.

### **Questions pour l'équipe enseignante :**

*« Pouvons-nous envisager un projet pour que les élèves de CE2 ou CM1 partent en classe de neige. Nous trouvons regrettable que l'école de Saint Jeoire Prieuré soit une des rares écoles qui n'emmène pas les enfants faire du ski. Nous avons bien pris en compte votre réponse lors d'un précédent conseil sur ce sujet. Mais est-il possible au moins d'étudier ce projet et après de décider si cela peut être réalisé Peut-être faire un budget prévisionnel, une demande à la Mairie et au Sou des écoles pour une subvention éventuelle, et par la suite un sondage auprès des parents concernant les accompagnants et le restant à charge.... En CP et CE1, les élèves ont un cycle piscine et patinoire. En CM2, les élèves ont le stage de voile. C'est pour cela que nous proposons cela pour les classes de CE2 et/ou CM1. Les élèves de CE2 et CM1 commencent à être grands et ont la capacité de se chausser et de porter le matériel en quasi toute autonomie. Nous remercions l'équipe enseignante pour la diversité des activités et des sorties, mais nous pensons réellement que ce projet serait apprécié par les élèves et les parents. »*

Cette question avait déjà été évoquée lors du conseil d'école du 14 juin 2022.

La réponse apportée était la suivante : « Les activités et projets de classe ont été extrêmement nombreux cette année. Ils relèvent de la liberté pédagogique de chaque enseignant et d'une programmation d'école. L'essentiel à l'école restant l'enseignement des savoirs fondamentaux. L'école ne se substitue pas aux activités parentales et aux centres de loisirs. »

Réponse du 17 octobre 2023 : « Les enseignants rappellent que le contenu et les mises en œuvre pédagogiques relèvent de leur ressort et ne sont pas soumis aux demandes des parents. D'autre part, l'enseignement du sport fait l'objet d'une programmation d'école qui couvre l'ensemble des domaines de l'éducation physique et sportive sur la scolarité de l'élève. »

*« Est-ce que le "harcèlement scolaire" est au programme ?*

*Il n'est pas toujours évident de l'expliquer ou le faire comprendre aux enfants par les parents. »*

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023.

Le plan de prévention a fait l'objet d'une présentation lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école de l'an passé.

### **Question pour la municipalité et l'équipe enseignante :**

*« Suite à la végétalisation des cours d'école de Chambéry, pourrait-on réfléchir à celle de Saint Jeoire Prieuré ? »*

Réponse de l'équipe enseignante :

« Etant donné les températures que nous vivons ces dernières années, la végétalisation de la cour est un projet à envisager.

Le constat est le suivant : la réverbération du goudron en période chaude fait monter fortement la température de la cour. Il faut que ce projet soit construit et réfléchi sur le long terme.

Dans un premier temps, on peut essayer de laisser pousser les haies pour créer de l'ombre le long du grillage. »

Réponse de la municipalité :

La mairie engagera une réflexion sur un projet à construire avec les enseignants (ce qui n'a pas toujours été le cas dans d'autres communes).

Il faudra dans un premier temps identifier l'objectif de la végétalisation de la cour : créer des espaces verts pour les enfants ? Créer des espaces verts pour amoindrir la sensation de chaleur ? Améliorer l'existant (laisser pousser les haies existantes...) ?

### **Questions pour la municipalité:**

*« Concernant la cantine, les enfants nous indiquent de ne pas avoir le droit d'avoir une portion supplémentaire. Les enfants indiquent que quand ils sont dans le 1er service, on leur répond qu'il faut laisser le restant pour le second service et que même lorsqu'ils sont dans le second service, on leur répond régulièrement non. Nous comprenons que les portions sont limitées et qu'il est difficile de quantifier pour autant d'enfants mais il est regrettable que nos enfants sortent de table en ayant encore faim.*

Réponse mairie : Au-delà de l'exagération d'appréciation, la commune commande chaque semaine les repas en fonction des réservations faites par les parents (pas de menus de secours).

A partir de ces effectifs, le traiteur applique la réglementation en vigueur à partir de référence réglementaire dont les textes suivants :

- Les recommandations relatives à la nutrition du GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés en Restauration Collective et Nutrition),
- Le décret n°2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire
- Le décret du 23 avril 2019 relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs en application de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime.
- La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience »,

*Le prix des repas n'est pas fixé en fonction du quotient familial comme de nombreuses écoles publiques, pour quelle raison ?*

*Car le tarif augmente considérablement chaque année et le prix du repas par enfant devient conséquent et commence à peser lourd dans le budget des familles.*

Réponse mairie (même réponse 14/06/2022) :

La commune a jusqu'à présent choisi de ne pas mettre en place de tarif en fonction du Quotient Familial car les éléments transmis par la CAF (données 2018) montrent que le QF moyen des familles St Jeoirienne est élevé.

Si toutefois, la commune choisissait de mettre en place la tarification en fonction du QF de la famille cela induirait que chaque famille transmette son attestation CAF et accepte que la commune ait connaissance des revenus des familles et cela induirait que les tarifs soient plus élevés pour de nombreuses familles et pas beaucoup moins cher pour quelques familles, compte tenu des tranches de revenus à Saint-Jeoire-Prieuré.

Quelque soit le mode de tarification, les coûts de fonctionnement sont en hausse, de même que les matières premières et les salaires, de ce fait même si application du coefficient familial il y aura des hausses, que l'on peut qualifier de « considérables ». Par ailleurs, la comparaison avec les communes voisines montrent que Saint-Jeoire-Prieuré se situe dans la moyenne basse.

*Les menus fournis sur le portail ne sont pas toujours respectés, les enfants sont souvent déçus de ne pas avoir ce qui était indiqué...*

Réponse mairie : La commune a choisi un traiteur qui travaille avec des produits frais et en circuit court. Le traiteur peut rencontrer ponctuellement des problèmes d'approvisionnement qui entraîne parfois des modifications de menus. Dans la mesure du possible, les agents corrigent le menu à l'entrée de la cantine.

*Compte tenu du contenu des repas (pas à leur goût, trop élaborés...), certains enfants ne mangent pas ou très peu, est-il possible de voir pour un autre prestataire de service afin de satisfaire à la fois les enfants et la bourse des parents ?*

Réponse mairie (même réponse 14/06/2022) :

La commune a fait le choix, comme de nombreuses communes de l'agglomération aujourd'hui, d'un traiteur qui propose des menus élaborés avec des produits en circuits courts, de saison et correspondant à la réglementation en termes d'équilibre nutritionnel et d'approvisionnement en produits certifiés biologiques, et non d'un grand opérateur hôtelier qui travaille avec un style alimentaire industriel.

Le contrat en cours s'achèvera en juillet 2024. Un marché public sera établi au printemps 2024 pour la période 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027. A noter, que la commune rencontre de grandes difficultés à recruter du personnel pour travailler aux services périscolaires

*Concernant le goûter à la garderie, serait-il possible de varier les goûters plutôt que de leur donner du pain nature ou accommodé de fromage / confiture tous les jours ?*

*D'une part pour une raison d'équilibre alimentaire, ou palier les allergies / intolérance au gluten et au lactose, et d'autre part pour une raison médicale car le pain est fortement déconseillé pour les enfants porteurs d'appareil dentaires collés (bagues, disjoncteur...), très fréquemment portés chez les enfants de 6 à 11 ans.*

*Sinon, les parents peuvent-ils fournir le goûter à leur enfant ?*

Réponse mairie :

Pour rappel, fonctionnement de la garderie du soir de 16h15 à 18h30 avec fourniture du goûter par la commune. Activité facturée 2.40€/passage.

Dans la continuité des repas servis à midi, et pour rester conforme aux recommandations des nutritionnistes qui préconisent de limiter les produits industriels transformés, trop sucrés ou trop gras pour limiter notamment les risques de surpoids, la commune a décidé de supprimer les produits industriels transformés. Les agents communaux vont tous les jours acheter du pain à la boulangerie.

Les allergies alimentaires sont gérées par un PAI (Projet d'accueil individualisé) élaboré avec le médecin scolaire.

Par ailleurs, il n'est pas possible de maîtriser et garantir les conditions de conservation des denrées qui seraient fournies.

*Concernant l'étude du soir :*

*Aucun papier n'est donné aux enfants en début d'année pour leur proposer de s'inscrire. Celle-ci se fait au plus rapide et uniquement la semaine de la rentrée. Je trouve ça très inégal. Aucune étude de la situation de l'enfant n'est faite et cela peut priver certain d'une aide précieuse. D'autant plus que cette inscription est validée pour l'année complète. Merci d'avance ».*

Réponse mairie :

La commune propose une aide aux devoirs les lundi et jeudi de 17h à 18h à partir du CE1 encadrée par un agent périscolaire. Les effectifs sont donc limités à 14 enfants.

Cette année en concertation avec la directrice d'école, les enfants ont été répartis en 2 groupes :

- de 17h à 17h30 : CE1, CE2,
- de 17h30 à 18h : CM1, CM2

Comme les autres années, les fiches d'inscription sont à retirer à la garderie la semaine de la rentrée.

Ont été sélectionnés prioritairement, les enfants qui sont à la garderie toute l'année et ceux pour lesquels l'équipe enseignante en fait la demande.

Date du prochain conseil d'école : **mardi 19 mars à 18h.**

La directrice, Présidente du Conseil d'école, Valérie Buffet

